

JAFIM
Société Anonyme
Au capital de 760 000 €
Siège social : 15 Boulevard Saint-Antoine
78000 VERSAILLES

342 876 851 RCS VERSAILLES

**TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ANONYME
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

**En application des Articles L 225-243 et L 225-244
Du Code de Commerce**

Yves Blaise
135 Boulevard Haussmann 75008 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Paris, le 12 Juin 2009

JAFIM
Société Anonyme
Au capital de 760 000 €
Siège social : 15 Boulevard Saint-Antoine
78000 VERSAILLES

342 876 851 RCS VERSAILLES

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société
anonyme « JAFIM » en Société par Actions Simplifiée

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été réunis en assemblée générale extraordinaire afin de vous prononcer sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Le rapport du conseil d'administration de votre société vous a exposé les motifs de cette décision, que nous estimons parfaitement légitimes.

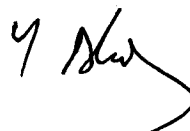
D'autre part, votre société répond aux conditions préalables requises par l'article L 225-243 du code de commerce pour pouvoir opérer cette transformation.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-244 al 1^{er} dudit code, nos investigations dans les comptes de votre société nous permettent d'attester, qu'à la date de la transformation, les capitaux propres sont au moins égaux au capital social.

En conséquence, nous ne voyons pas d'objections à ce que votre assemblée générale extraordinaire approuve la proposition de transformation de votre société en SAS.

Paris, le 12 Juin 2009

Le Commissaire à la transformation


Yves Blaise